
L'accord de Paris réduira sensiblement les impacts climatiques en Suisse

Berne, le 1^{er} mars 2017

Une action concertée au niveau mondial contre les changements climatiques est particulièrement importante pour la Suisse, car celle-ci est plus touchée qu'en moyenne par l'augmentation de la température. L'accord international des Nations Unies sur le climat, conclu en 2015 à Paris et dont le Conseil national discutera, demain jeudi, la ratification, pose la base d'une protection du climat coordonnée à l'échelon mondial. D'après le Forum ProClim de l'Académie suisse des sciences naturelles, des études scientifiques montrent qu'en Suisse, les impacts seront nettement plus faibles si l'objectif des deux degrés décidé à Paris est atteint que si le monde se réchauffe, par exemple, de trois degrés.

Le 2 mars 2017, le Conseil fédéral soumet l'accord de Paris au Conseil national pour ratification. Cet accord des Nations Unies, qui définit la politique climatique internationale après 2020, a pour objectif de limiter l'augmentation mondiale moyenne de la température à 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. Il vise même, autant que possible, un réchauffement maximal de 1,5 degré Celsius. Toutefois, cet objectif ne pourra être atteint que moyennant une réduction draconienne des émissions de CO₂.

Beaucoup moins de neige, dix fois plus de nuits tropicales, trois fois plus de jours de canicule

Le rapport « Coup de projecteur sur le climat suisse. Etat des lieux et perspectives » a mis en évidence que la Suisse est plus touchée qu'en moyenne par les changements climatiques. Au cours des 150 dernières années, elle a vu sa température annuelle moyenne augmenter de 1,8 degré Celsius, soit presque deux fois plus qu'en moyenne mondiale. Si l'objectif des 2 degrés de l'accord de Paris est respecté, la Suisse subira, d'ici la fin du siècle, un réchauffement de 3 à 3,5 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. Si en raison d'efforts insuffisants, la planète se réchauffe, par exemple, de 3 degrés, les températures annuelles moyennes grimperont chez nous de 4 à 5 degrés jusqu'à la fin du siècle.

Le réchauffement a de graves conséquences, notamment pour la santé. Si l'objectif des 2 degrés est atteint (« monde à 2 degrés »), des climatologues comptent qu'il y aura sur le Plateau, d'ici 2085, en moyenne environ 5 nuits tropicales¹ (aujourd'hui 1-2) et 15-20 jours de canicule² (actuellement 10-15) par an. Mais pour un réchauffement planétaire de 3 degrés (« monde à 3 degrés »), il y aura chaque année 15 à 20 nuits tropicales et environ 30 à 40 jours caniculaires, en même temps que des températures maximales plus élevées.

Un réchauffement plus marqué a aussi des conséquences sensibles pour le tourisme de neige: la limite des chutes de neige - dans un monde à 3 degrés d'ici 2085 - augmenterait par rapport à aujourd'hui à près d'environ 500 mètres au lieu des 250 mètres du monde à 2 degrés. Quant à la hauteur moyenne de

¹ Nuits pendant lesquelles la température ne descend jamais au-dessous de 20°C

² Jours pendant lesquels la température maximale est supérieure à 30°C

la neige, elle diminuerait de près d'environ 60% au lieu de 30%. De même, les saisons de neige deviendraient nettement plus courtes.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi les nombreux impacts des changements climatiques en Suisse, tels qu'ils sont décrits en détail dans le rapport « Coup de projecteur sur le climat suisse ».

	Aujourd'hui (« monde à 1 degré »)	« Monde à 2 degrés »	« Monde à 3 degrés »
Nuits tropicales sur le Plateau suisse	1-2	env. 5	env. 15-20
Jours de canicules sur le Plateau suisse	env. 10-15	env. 15-20	env. 30-40
Altitude moyenne de la limite du zéro degré en hiver	env. 900 m	env. 1200 m	env. 1500 m
Durée moyenne d'enneigement (la valeur absolue dépend de l'altitude)		25 à 40 jours de moins	50 à 80 jours de moins
Epaisseur moyenne de la couverture neigeuse (idem)		30 % de moins	60 % de moins

Des actions internationales sont nécessaires

La Suisse étant particulièrement touchée en comparaison internationale par les changements climatiques, une action coordonnée au niveau mondial est d'une grande importance pour elle. C'est seulement de cette manière que les changements climatiques pourront être endigués. Grâce à sa réputation internationale et à sa capacité d'innovation, la Suisse peut donner l'exemple dans la collaboration avec la communauté des Etats et montrer qu'il est possible de concilier bien-être et protection du climat.

La Commission du Conseil national donne son aval

L'accord international de Paris oblige tous les Etats à présenter des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, définis sur une base volontaire, et à prendre des mesures à l'échelon national pour les réaliser. Toutefois, les objectifs annoncés jusqu'ici par les Etats ne suffisent de loin pas pour respecter la limite des 2 degrés.

L'objectif des 2 degrés signifie que les émissions de gaz à effet de serre devront être abaissées à zéro pendant la seconde moitié du 21^e siècle. En ce qui concerne la Suisse, le Conseil fédéral a formulé l'objectif d'une réduction de 50 % jusqu'en 2030 par rapport à 1990. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a discuté de l'accord déjà le 31 janvier 2017 et a donné son aval à sa ratification sous cette forme. Toutefois, deux minorités souhaitent certes la ratification de l'accord, mais avec un objectif de réduction de respectivement 40 et 60 %. Une autre minorité propose de ne pas entrer en matière. Une chose est claire : moins la Suisse réduira ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2030, plus elle reportera le problème sur les générations futures.

Pour de plus amples renseignements :

This Rutishauser, responsable Relations publiques
T +41 31 306 92 27
M +41 76 436 11 06
this.rutishauser@akademien-schweiz.ch

Une septantaine de scientifiques suisses ont rassemblé les résultats pertinents pour la Suisse du cinquième Rapport d'évaluation du Conseil mondial du climat (IPCC AR5) et les ont complétés par de nouveaux travaux scientifiques portant sur l'arc alpin. Ces éléments sont la matière d'une étude intitulée « **Coup de projecteur sur le climat suisse. Etat des lieux et perspectives** », qui a été réalisée sous la direction de ProClim – le forum pour le climat et les changements globaux de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) –, avec le soutien de l'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). <http://www.proclim.ch/coupdeprojecteur>

LE CONTEXTE : L'accord de Paris

Depuis l'ère préindustrielle, la température moyenne sur la Terre a augmenté de 0,85 degrés Celsius. Ceci tient aux gaz à effet de serre qui ont été émis par des activités humaines, en majeure partie par l'utilisation d'agents énergétiques fossiles. Cette montée de la température entraîne de profonds changements de l'environnement et a des conséquences pour toute l'humanité. Pour cette raison, les Etats accroissent leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'accord de Paris, adopté en décembre 2015 par la communauté internationale, a pour objectif de limiter l'augmentation moyenne mondiale de la température à nettement moins de deux degrés par rapport à l'ère préindustrielle et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le réchauffement ne dépasse pas 1,5 degré Celsius. Selon cet accord, les Etats parties s'engagent à formuler tous les cinq ans un objectif de réduction de leurs émissions et à prendre des mesures au niveau national pour l'atteindre. En outre, les pays doivent élaborer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, orienter les flux financiers dans une direction compatible avec le climat et rendre régulièrement compte de la mise en œuvre de ces dispositions.

L'accord crée un cadre juridiquement contraignant, basé sur des règles et des dynamiques.

L'accord de Paris comprend les points suivants :

- La dichotomie rigide qui existait jusqu'alors entre pays industrialisés et en développement est très largement supprimée. L'objectif de réduction d'un Etat doit suivre l'évolution de sa responsabilité à l'égard du climat et correspondre à ses capacités.
- Des objectifs communs à long terme sont formulés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques et l'orientation des flux financiers vers un développement compatible avec le climat.
- Chaque pays s'engage à présenter à intervalles réguliers des objectifs nationaux ambitieux de réduction des émissions.
- Des réductions d'émission obtenues à l'étranger peuvent être prises en compte dans le bilan national.
- L'adaptation aux changements climatiques est renforcée, notamment par la présentation de plans nationaux d'adaptation.
- Les nations industrialisées restent soumises à l'obligation de soutenir financièrement les pays en développement dans leurs efforts de réduction des émissions et d'adaptation. Les autres pays sont appelés à faire de même.
- Le système d'établissement des rapports et de contrôle des mesures nationales est amélioré.
- Un bilan des efforts mondiaux de réduction des émissions, d'adaptation et de soutien financier est dressé à intervalles réguliers et les Etats définissent périodiquement des objectifs chaque fois plus ambitieux que les précédents.

Quelle portée pour la Suisse ?

La Conseil fédéral propose que la Suisse ratifie l'accord de Paris, qui définit la politique climatique internationale après 2020. Lors de sa séance du 21 décembre 2016, il a approuvé le message à soumettre à ce sujet au Parlement. L'accord crée un cadre juridiquement contraignant, basé sur des règles et des dynamiques qui permet d'accroître continuellement les efforts entrepris par les Etats pour combattre le réchauffement du système climatique.

Avec la ratification, la Suisse souscrit définitivement à l'objectif qu'elle a annoncé. En février 2015, elle avait informé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de son intention d'abaisser ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % jusqu'en 2030 par rapport à 1990, dont une partie par des réductions à l'étranger.

Comme les autres parties à l'accord, la Suisse s'engage à présenter, à partir de 2030, tous les cinq ans un nouvel objectif ambitieux de réduction de ses émissions. Elle devra prendre des mesures pour remplir ses engagements. Comme jusqu'ici, elle devra régulièrement faire des rapports sur l'évolution de ses émissions de gaz à effet de serre et sur les mesures prises.

Au niveau national, l'accord de Paris et l'objectif de réduction des émissions seront mis en œuvre, pour l'essentiel, par le biais de la loi sur le CO₂, laquelle doit être entièrement révisée. La procédure de consultation de ce projet de révision a duré jusqu'à fin novembre 2016. Le message sera transmis au Parlement pendant le second semestre de 2017.

Pour un complément d'information

Académies suisses des sciences (2016) : Coup de projecteur sur le climat suisse. Etat des lieux et perspectives. Swiss Academies Reports 11 (5).

OFEV (2015) **Conférence de Paris COP21 sur le climat : Accord sur la politique climatique mondiale.**
www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/dossiers/conference-paris-cop21-climat.html

OFEV (2016a) **Climat : Affaires internationales.**
www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales.html

OFEV (2016b) **Consultation du 31.08.2016 – 30.11.2016 sur la future politique climatique de la Suisse.**
www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/droit/auditions/consultation-du-31-08-2016-30-11-2016-sur-la-future-politique-cl.html

Le Parlement suisse (2016) **Objet du Conseil fédéral 16.083 : Accord de Paris sur le climat. Approbation.**
www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20160083

ProClim est le forum pour le climat et les changements globaux de l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Il sert d'interface dans la communication entre la science et l'administration, la politique, l'économie et le public. www.proclim.ch

Les **Académies suisses des sciences** regroupent les quatre académies scientifiques suisses : l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et l'Académie suisse des sciences techniques (SATW). Elles comprennent en outre les centres de compétences TA-SWISS et Science et Cité ainsi que d'autres réseaux scientifiques. Les Académies suisses des sciences promeuvent la collaboration entre les scientifiques à l'échelon régional, national et international. Elles représentent la communauté scientifique aussi bien sur le plan des disciplines qu'au niveau interdisciplinaire et indépendamment des institutions et des branches spécifiques. Leur activité est orientée vers le long terme et vise l'excellence scientifique. Elles se fondent sur les savoirs scientifiques pour conseiller les politiques et le public sur des questions touchant de près la société.
www.academien-suisse.ch